



Cheminée



L'hiver est la saison du chauffage au bois, et chaque année au Québec, de nombreux feux de cheminée nécessitent l'intervention des services incendie. C'est pourquoi il est important de ramoner votre cheminée régulièrement.

Entretien

La crésote s'élimine seulement par un bon ramonage



Le ramonage contribue à prévenir les incendies et les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz.



Faites ramoner la cheminée au moins une fois par année, de préférence au printemps et par un professionnel.



À l'automne, examinez votre cheminée ainsi que tous les conduits de fumée à l'aide d'un miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Brûlez prudemment et proprement



Installez des avertisseurs de fumée à tous les étages ainsi qu'un avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres.



Assurez-vous que vos appareils sont installés selon les recommandations du fabricant.



Veillez à garder 48" de distance entre vos appareils et toute matière combustible.



Utilisez du bois sec, de qualité. Le bois vert augmente la formation de crésote. Votre appareil n'est pas un incinérateur!



Disposition des cendres



Videz l'appareil de combustion régulièrement avec une pelle en métal et disposez des cendres dans un contenant métallique muni d'un couvercle.



Conservez les cendres à l'extérieur au moins 7 jours à une distance de 1 m de tout bâtiment.

Fiez-vous aux professionnels



Si vous faites affaire avec un(e) professionnel(-le), celui-ci doit être certifié par l'Association des professionnels du chauffage (APC)

